

# 5<sup>c</sup>. Journal du Lot 5<sup>c</sup>.

## ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

### Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAYAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

### Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 cent.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## UNE FAUTE

On en est encore, quinze jours après son décès, à rechercher les causes de la mort de Syveton.

Les plus sincères sont obligés de reconnaître que tout, dans ce drame, s'embrouille à plaisir, grâce aux mensonges successifs des uns, grâce aussi à la mauvaise foi des autres.

Seul, M. Rochefort connaît la vérité!

Il sait, cet ancien polémiste de talent, que le triste député nationaliste du deuxième arrondissement est mort assassiné.

Et, comme à l'*Intransigeant* on n'aime pas les informations incomplètes, M. Rochefort ajoute qu'il connaît les assassins de celui que son propre genre a appelé un « ignoble individu ».

Ces deux affirmations ne me satisfont pas et j'avoue que j'aimerais mieux un nom, un simple nom, au lieu de toutes les phrases vertigineusement creuses que depuis quinze jours écrivent M. Rochefort et M. Drumont qui lui a emboîté le pas.

Mais malgré les prières les plus pressantes, M. Rochefort gardera son secret et M. Drumont imitera sa réserve. Rien ne les fera parler.

Ces gens-là, voyez-vous, sont d'une discrétion incroyable. Ils savent, mais ils se taisent. Regardez M. François Coppée, encore un qui sait tout, et depuis le jour même de la mort de Syveton. C'est lui qui le premier se permit même d'élever la voix pour fêter les assassins. Il le fit en des termes que l'on n'a certainement pas oubliés, mais que nous allons reproduire quand même, estimant qu'il est des mots qu'il faut rendre historiques!

Voici donc comment s'exprimait M. François Coppée, guitariste national, en présence du cadavre de Gabriel Syveton. « Je le dirai, noble et vaillant enfant, je le dirai qu'il est assassiné, sine l... Personne ne m'empêchera de dire comment ils l'ont tué... Je fais d'avance le sacrifice de ma liberté ».

Or, M. François Coppée n'a encore rien dit, lui non plus... et cependant il sait tout, à n'en pas douter.

Et M. Jules Lemaitre, en voilà encore un qui sait à quoi s'en tenir. C'est lui qui le plus énergiquement peut-être, sinon le plus élégamment a fêté dès la première heure les meurtriers de Syveton. Il l'a fait en des termes tels que si l'on songe un jour à élever à la mémoire de Syveton un monument, on pourra, sur la colonne qui dominera la stèle mortuaire, graver ces simples mots : « Ah! les cochons... » que prononça M. Jules Lemaitre en pénétrant chez le député nationaliste.

Malheureusement M. Jules Lemaitre n'en a pas dit davantage et l'on ne sait toujours pas à qui s'adressait son laconique discours.

Mais depuis, M. Jules Lemaitre est resté muet.

Mais personne n'a oublié leurs premières paroles, et comme les meurtriers annoncés par eux continuent à circuler librement, puisqu'aucune arrestation n'a encore été opérée, on conclut très simplement que si aucun assassin n'a été incarcéré, c'est parce que celui-ci s'empresserait de déclarer qu'il a agi pour le compte de la franc-maçonnerie et du gouvernement.

Quant au juge d'instruction commis, il paraît n'être pas beaucoup plus avancé qu'au début de l'instruction. Il se heurte à des dépositions contradictoires et l'on regrette que dès le jour des obsèques de Syveton, on n'ait pas purement et simplement mis à l'ombre tous ceux qui prétendaient connaître les dessous de ce drame.

Tout le monde serait maintenant édifié et MM. Rochefort et Drumont nous parleraient d'autre chose.

R. P.

## Chambre des Députés

Séance du 19 décembre 1904

PRÉSIDENCE DE M. LOCKROY

VICE-PRÉSIDENT

La Chambre continue la discussion du projet de l'impôt sur le revenu.

M. Puech ne se déclare pas satisfait du projet du gouvernement, car dit-il, ce projet donne le nom, l'enseigne, mais ne donne pas la chose, la réalité.

Il critique la taxe d'habitation mais approuve la taxe personnelle qui à ses yeux, est le véritable impôt sur le revenu.

En somme dit-il, le projet accable le nécessaire, il n'atteint pas le superflu.

M. Ribot se déclare l'adversaire des modifications profondes sur le système fiscal : on pourrait cependant frapper les gros traitements : il préconise l'impôt sur le revenu.

Il y a de bonnes parties dit-il, dans le projet de M. Rouvier, mais il votera quand même contre le projet.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

## La séparation des Eglises et de l'Etat

La journée laïque pour la séparation des Eglises et de l'Etat a été célébrée dimanche à deux heures et demie, dans la salle des fêtes du Trocadéro, par la Ligue française pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen.

M. Francis de Pressensé ouvre la séance en lisant les lettres et télégrammes d'excuses qui lui ont été adressées, notamment une lettre de M. Painlevé, membre de l'Institut, qui conclut ainsi : « Pour que la pensée humaine évolue librement, suivant son rythme profond et sûr, il faut que ce siècle nouveau ne connaisse plus en France ni religion, ni philosophie d'Etat ».

M. de Pressensé prononce ensuite un long discours dans lequel il fait le procès des tendances religieuses et l'exposé des mesures que la société moderne a le droit et le devoir de prendre contre les Eglises. L'orateur traite enfin, dans ses moindres détails la question de la séparation des Eglises et de l'Etat.

M. Anatole France succède à la tribune à M. de Pressensé, et lit une étude historique très nourrie sur le véritable sens du Concordat. Voici les passages principaux de son discours : « On a dit gravement que l'abrogation du Concordat fera perdre à l'Etat les moyens d'agir en tout temps par les évêques sur le langage et les actes du clergé ; mais le Concordat proprement dit ne donne à l'Etat aucun moyen d'action sur les évêques. Les « organiques » non reconnues par le pape donnent au gouvernement le droit de faire déclarer par les canonicistes du Conseil d'Etat que, si un évêque agit contrairement aux lois de la République, il y a abus, ce que ni l'évêque, ni ses fidèles ne croient parce que le Conseil d'Etat n'a point pour eux d'autorité en matière de discipline ecclésiastique et que, d'ailleurs, l'appel comme d'abus est prohibé par l'article 11 du *Syllabus*. »

Le gouvernement se donne un autre devoir que la curie ne reconnaît pas davantage ; il retire aux évêques et aux curés séculiers leur traitement concordataire, leur infligeant de la sorte, sans élégance, une peine sans efficacité, puisque ce traitement est rendu à l'évêque et au curé par les contributions des fidèles. Voilà ce que peut un ministre des cultes sur un évêque et Rome le sait bien. Pour elle, le Concordat ne fut jamais un traité : c'est un passeport ; c'est le papier qui lui donne ses sûretés et la libre circulation dans la République.

Elle y tient, pour cela. Sans ce papier, elle perd son signalement et son nom en France ; en vertu du Concordat, M. Loubet, successeur de Charlemaigne, est dans la Gaule chrétienne

le vicairé temporel du pape. Mais si le Concordat est déchiré, le Saint-Siège perd le seul titre qui lui reste à participer au gouvernement de la République, il n'a plus de prise sur la France. »

M. Anatole France termine ainsi son discours :

« Vos évêques sont vos ennemis irrités ; l'Eglise de Rome les instruit et les anime à vous combattre. Ne lui demandez par la paix ; elle ne veut pas, elle ne peut pas vous l'accorder, rompez les liens par lesquels vous l'attachez à l'Etat ; brisez les formes par lesquelles vous lui donnez la contenance et la figure d'un grand corps politique et vous la verrez bientôt se dissoudre dans la liberté. »

D'autres discours ont été prononcés par MM. Adolphe Carnot, Delpech, Lafaire, Bourrat et Petitjean. A l'issue de la cérémonie, une lettre de félicitations a été envoyée à M. Emile Combes, président du conseil des ministres.

## LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

La troisième escadre russe

Le vice-amiral Birilew, commandant de la flotte et des ports de la mer Baltique, est chargé de l'armement et du commandement de la troisième escadre. Il est parti pour Libau.

La troisième escadre aura pour noyau les cuirassés « Empereur-Nicolas I<sup>er</sup> », « Amiral-Otchakov », « Amiral-Apraxine », « Amiral-Seniavine », le croiseur blindé de 1<sup>re</sup> classe, « Vladimir-Monouchi ».

On espère dans les lieux compétents que l'escadre pourra partir le 28 janvier prochain.

En Mandchourie

Des dépêches de l'armée de Mandchourie annoncent que 3.000 volontaires japonais, commandés par un colonel, ont surpris le 15 décembre un corps nombreux de Russes qui cherchaient à opérer une diversion vers Siasueng, au nord-ouest de Chien-Tcheng.

Après un vif combat, les Russes durent se replier sur Moukden.

A Port-Arthur

Télégramme du général Stoessel, 5 décembre :

« Hier, dès sept heures du matin, les Japonais ayant rassemblé toutes leurs forces, commencèrent l'assaut de la colline de Wissokaïa en la bombardant simultanément avec des projectiles de 11 et 16 pouces. Le combat violent dura toute la journée. Nous avons repoussé trois assauts. »

Vers le soir, les Japonais s'emparèrent du sommet de la colline et y établirent aussitôt deux canons-revolvers.

Au nombre des blessés se trouvent les inspecteurs des hôpitaux, le général Tserpinsky, les gardes-frontière et le lieutenant Boutoussow ; le colonel Irmann, a fait des prodiges de valeur. »

Télégramme du général Stoessel, 10 décembre :

« Les Japonais ont occupé, le 6 décembre, la colline de Vyssockia ; nos navires, stationnant dans le bassin, souffrent des bombes japonaises de 11 pouces. »

Le général Tserpinsky a succombé à ses blessures. L'esprit des troupes est excellent. »

## MOTS DE LA FIN

En cour d'assises :

Le président. — Ainsi, vous reconnaissez avoir ouvert les lettres de votre patron, et vous être approprié plusieurs mandats ?

L'accusé. — Veuillez ne pas oublier, monsieur le Président, que j'avais été engagé spécialement pour dépouiller la correspondance.

## CHRONIQUE

Pages d'Histoire

L'ACCORD FRANCO-ANGLAIS

TERRE-NEUVE. — AFRIQUE OCCIDENTALE. — MADAGASCAR. — SIAM. — NOUVELLES HEBRIDES

(A) Terre-Neuve (suite)

Quoiqu'il en soit, ces limites n'ont pas varié depuis lors, et le rivage occidental de Terre-Neuve que les Anglais appellent le « French-Shore », suit les contours de l'île en passant par le Nord, depuis le cap Saint-Jean à l'est, jusqu'au cap Raye à l'ouest. C'est un développement de côtes d'à peu près 900 kilomètres. Quelque chose comme le développement du littoral français de Grandville à Bayonne, en y comprenant, bien entendu, les contours si dentelés de la péninsule armoricaine.

La faculté concédée par l'Angleterre aux morutiers français avait tous les caractères d'une servitude, suivant les définitions de notre Code civil. Les propriétés riveraines de la mer en Bretagne et en Normandie, là où on recueille le goémon, sont grevées de servitudes analogues ; mais, en même temps qu'on délinit leur étendue le long du rivage, on fixe soigneusement la largeur des bandes de terrain sur lesquelles la jouissance du propriétaire subit une restriction.

Il est remarquable que ni le traité de 1713 ni celui de 1783 n'ont déterminé la largeur de bande sur laquelle les pêcheurs français pouvaient faire sécher leurs poissons ; hier encore, à la veille de l'accord franco-anglais, cette largeur n'était fixée par aucun acte diplomatique et paraissait dépendre d'accords tacites entre les commandants des stations navales, que la France et l'Angleterre entretenaient à Terre-Neuve pendant la période de la pêche. Pour si singulier qu'ait paru cet oubli — et ce ne peut être qu'un oubli des négociations — il peut s'expliquer par ce fait qu'au moment de la cession de Terre-Neuve, cette grande île de 110.000 kilomètres carrés, un peu plus du cinquième de la France, était presque déserte. On y comptait tout au plus de 12 à 15 000 habitants, presque exclusivement Indiens, vivant de chasse et de pêche autour des lacs et des marais qui occupent la partie centrale de l'île. La côte n'avait pour cette faible population qu'un intérêt médiocre, et ainsi peut s'expliquer que les négociateurs du XVIII<sup>e</sup> siècle aient omis de fixer, dans les traités, la largeur de la partie de la côte constituant ce qu'on appelle le « French-Shore ».

Mais aujourd'hui la situation avait complètement changé ; la population de Terre-Neuve dépassait sensiblement le chiffre de 250.000 habitants — presque tous d'origine européenne. — Les marais et les lacs qui, en favorisant la pêche et la chasse, retenaient dans le centre de l'île, les quelques Indiens de 1713, en éloignaient les habitants actuels. Ceux-ci se portaient vers la périphérie, où se trouvent les terres cultivables, et les accès propices au commerce ; depuis quelques années, on a trouvé sur la chaîne de collines parallèles au French-Shore des affleurements de minerais métalliques, des indices de la présence de la houille. Pour être exploitables, ces richesses du sol avaient besoin d'un accès vers la mer. La servitude du French-Shore le leur interdisait, à chaque fois qu'une tentative avait été faite par les Terre-Neuviens, soit pour aménager un port, soit pour mener une route ou un chemin de fer jusqu'au rivage, les Français avaient réclamé, le traité d'Utrecht en main, et l'Angleterre, avec une loyauté à laquelle il est juste de rendre hommage, avait contraint les Terre-Neuviens à se retirer. Cependant, par le fait de la servitude qui leur interdisait l'usage de la côte tournée vers le continent, les Terre-Neuviens étaient pra-

tiquement empêchés de communiquer avec le Canada, qui est politiquement et économiquement leur centre naturel d'attraction. C'était une entrave au développement de leur propriété. Aussi ces populations supportaient-elles difficilement cette contrainte et leur loyalisme se trouvait ainsi mis à une épreuve qui inquiéta plus d'une fois le gouvernement anglais.

Du reste, si le French-Shore avait, depuis 1855, acquis pour les Terre-Neuviens un intérêt qui n'existait pas en 1713, il avait, par contre, perdu beaucoup de son utilité pour les pêcheurs français.

Il y a 150 ans, le séchage était le mode de conservation général de la morue. — La salaison était l'exception — et pour le séchage, le French-Shore était indispensable. A vrai dire, sur 900 kilomètres de côtes, on pouvait étaler un nombre de morues bien plus considérable que celui qui a jamais été pêché en une année. Et en fait, il n'y a jamais eu, même à cette époque, qu'un certain nombre de points du French-Shore qui aient été occupés par nos pêcheurs. Mais aujourd'hui le séchage a beaucoup perdu de son importance. Dès 1888, il n'était plus pratiqué que par huit armateurs, avec 17 bâtiments, — si bien que 9 places seulement étaient occupées sur la côte ouest et 8 sur la côte est. — Même en supposant à ces 17 occupants une puissance considérable d'extension, on pressent bien que la plus grande partie de French-Shore était restée inutilisable. D'après le relevé de l'administration des douanes, sur 55 millions de kilogrammes de morues de toutes provenances sous pavillon français en 1897, dont 22 millions à destination de l'étranger, il y avait eu, en morues sèches importées

en France.....	1.765.000 kilogr.
et en Algérie et dans les colonies.....	4.677.000

En tout..... 6.442.000 kilogr. dont une partie provenant des îles Saint-Pierre et Miquelon. C'est que le goût du consommateur avait changé, et en outre, chaque jour, la morue était devenue de plus en plus rare le long du French-Shore. La salaison s'est donc substituée au séchage.

C'est la salaison qui se pratique exclusivement sur le Grand-Banc, où se fait la pêche la plus considérable. La morue aussitôt pêchée, la tête tranchée, le corps fendu longitudinalement, est salée en vrac dans la cale. Les Islandais et les quelques pêcheurs du Dogger-Bout y mettent peu de raffinements. Ils salent en tonneaux, ce qui laisse, en effet, à la marchandise un aspect plus flateur à l'œil et un goût plus délicat. Mais la salaison n'exige aucun travail à terre, et nous n'aurions plus eu le French-Shore, que Saint-Pierre et Miquelon auraient suffi, et au-delà au séchage des petites quantités qui, sous cette forme, trouvent encore des consommateurs.

Il est vrai que dans les anses et les criques du French-Shore, le homard se rencontre à foison ; il y est en telle abondance qu'on a pu l'y draguer en quelque sorte. Pour en préparer des conserves, un établissement à terre est, sinon indispensable, tout au moins fort utile. Mais une usine à préparer des conserves, si modeste qu'elle soit, constitue une installation qui ne ressemble en rien aux échafauds et cabanes prévus au traité d'Utrecht. Il faut des fourneaux, des chambres à souder, des cheminées, — et le traité d'Utrecht stipule expressément « des échafauds et des cabanes nécessaires et usitées pour sécher le poisson ». Or, le French-Shore, c'était, nous l'avons dit, une servitude imposée à la puissance qui possédait Terre-Neuve. Et en matière de servitude, tout est de droit étroit : nous pouvions pêcher le poisson. La morue est un poisson, le homard est un crustacé : nous pouvions sécher la morue ; nous ne pouvions pas y préparer la conserve de homard. Celle-ci d'ailleurs, peut très bien se faire à

St-Pierre ou à Miquelon — le homard vivant, dans une cale aménagée en vivier, peut supporter des traversées considérables. Tous les viviers de Bretagne reçoivent aussi des côtes du Portugal des homards vivants. Le homard de Terre-Neuve peut désormais, sans péril, arriver vivant à St-Pierre et y être préparé. Malgré les dires de certains députés et sénateurs qui, lors de la discussion récente devant la Chambre des députés et le Sénat de l'accord relatif à Terre-Neuve, accusèrent le ministère des Affaires Étrangères de ruiner nos armateurs bretons et toute la population si intéressante des morutiers, malgré ces dires, on voit que nous n'avions qu'un très faible intérêt au French-Shore, tel qu'il était défini dans les traités d'Utrecht et de Versailles.

L'industrie de la pêche de la morue ne l'utilisait presque pas. Par contre la possession de ce rivage devenait chaque jour de plus en plus une nécessité économique et politique pour le gouvernement de Terre-Neuve. Sans nuire à aucun intérêt français important, nous avons pu y renoncer moyennant une compensation sur laquelle il n'a pas été difficile de s'entendre. Ce faisant nous avons donné un gage d'amitié à une nation avec laquelle nous aurions dû toujours avoir le plus grand désir d'entretenir des relations cordiales. Sans qu'il nous en coûte rien, en réalité, notre diplomatie a fait preuve d'intelligence politique. Ainsi nous conservons le droit de pêcher sur l'ancien French-Shore en concurrence avec les riverains, nous sommes assurés de trouver à Terre-Neuve la boîte, c'est-à-dire un élément vital pour les pêcheries du Grand-Banc, nos pêcheurs lésés seront indemnisés, et la France renonçant à une servitude territoriale reçoit une indemnité territoriale. Sans doute, ce qu'on nous accorde sur la Haute-Gambie, et dans le pays entre le Niger et le Tchad n'a pas une importance capitale, mais il n'est pas sans intérêt, il n'est pas indifférent que nous puissions à l'avenir posséder un port ouvert à la navigation maritime sur la Gambie. Et tous ceux qui s'intéressent aux questions de l'Afrique occidentale savent combien il était urgent, ne fût-ce que pour nous permettre de faire circuler nos convois en toutes saisons, de reculer vers le sud la frontière, toute théorique et toute ignorante des nécessités locales qui ne nous permettaient d'aller du Niger à Zouider et de Zouider au Tchad que par le Sahara ou bien par des territoires dévolus à l'Angleterre, en vertu du néfaste traité du 5 août 1890, confirmé et précisé par la convention du 14 juin 1898.

Enfin si l'on songe au côté anglais de la question, on trouve que cet accord qui règle les unes par les autres une affaire terre-neuvienne et des affaires soudanaises, n'est pas moins avantageuse pour nos voisins. La concession d'une certaine bande de terrain dans le nord des pays haoussas, dans une région qui ne mène les Anglais nulle part, tandis qu'elle est pour nous un trait d'union indispensable, ne constitue pas pour l'empire britannique une rançon trop forte pour l'abolition de la servitude terre-neuvienne qui était loin d'être inoffensive pour lui au degré auquel elle était devenue inutile pour nous. (A suivre.) G. B.

## INFORMATIONS

Election législative

SAINT-PONS

Voici les résultats de l'élection qui a eu lieu dans l'arrondissement de Saint-Pons :

Inscrits, 14.277. — Votants, 8.828. M. Razimbaud, radical-socialiste, 8.599 voix, élu.

La Jeunesse Laïque

La Fédération des Jeunes laïques, sentant qu'en présence des manifestations nationalistes, son œuvre de propagande et d'éducation répu-

blanca est plus que jamais nécessaire, a procédé à sa réorganisation définitive et à l'élaboration du programme d'action qu'elle se propose d'entreprendre durant l'année 1905.

La Fédération des Jeunes laïques a décidé de porter plus particulièrement son effort sur la question de la suppression des conseils de guerre. L'agitation provoquée par le parti césarien prouve, en effet, que cette réforme doit s'ajouter dans le plus bref délai possible au programme de l'action réformatrice de la majorité républicaine.

En outre, elle va prendre l'initiative d'une grande campagne de meetings et de conférences en faveur de la réalisation du principe de l'égalité des enfants devant l'instruction, avec les concours des membres de son comité d'honneur.

La Fédération des Jeunes laïques a élu son bureau, composé comme il suit : Président, M. Georges Beret, directeur des *Annales de la Jeunesse laïque* ; vice-présidents, Mme Wathier et J. Coste ; trésorier, Emile Lamouroux ; secrétaire général, M. Eugène Antieru ; secrétaire adjoint, M. Marcel Dubois.

Adresser toutes les communications et adhésions au siège social, Maison républicaine, quai Valmy, 103, Paris.

#### Le service de deux ans

Après avoir entendu les déclarations faites par M. Jonnart avec l'approbation du président du Conseil, la commission de l'armée a persisté dans ses résolutions premières et imposé un service de deux ans aux contingents algériens et tunisiens.

Toutefois, en ce qui concerne la Tunisie, la décision ne sera définitive qu'après une audition nouvelle du ministre des affaires étrangères.

Le ministre de la guerre avait transmis à la commission une lettre du ministre des affaires étrangères, demandant que les jeunes gens français résidant à l'étranger ne fissent qu'un an. La commission a persisté dans ses résolutions premières, tendant à ne faire aucune exception et à imposer le service de deux ans à tout le monde.

M. Forgemol de Bostquénard a développé un amendement à l'article 23, tendant à obliger tous les jeunes gens des grandes écoles à accomplir leurs deux années de service, après la sortie de l'école. La commission l'a repoussé.

La commission se réunira une dernière fois mercredi, pour entendre la lecture du rapport définitif de M. Roland.

#### Dans le 2<sup>e</sup> arrondissement

Les comités nationalistes du 2<sup>e</sup> arrondissement avaient offert la candidature au siège de député laissé vacant par la mort de Syveton, au colonel Marchand.

Celui-ci, dans une lettre adressée à ses amis, a décliné cette candidature.

#### Algérie

Un télégramme de Timimoun annonce qu'un détachement de la compagnie du Gourara, comprenant 28 Sahariens méharistes, sous les ordres d'un sous-officier, envoyé à Hassi-Oushen pour protéger les caravanes, nombreuses en ce moment, a rencontré à cet endroit, le 11 décembre, un rezou composé d'au moins 50 méharistes chambaas de Bou Amama et 70 piétons berabers armés de fusils à tir rapide.

L'ennemi a essuyé des pertes.

On avait tout d'abord pensé que de notre côté aussi il y avait quelques tués, mais cinq méharistes de notre petite troupe, qui n'avaient pas reparu après l'escarmouche, viennent de rentrer à leur poste. Nous n'avons donc eu ni tués, ni blessés.

Grâce aux mesures prises par les garnisons de Bechar et de Ben-Zireg, la route des caravanes est assurée.

Le gouverneur général vient d'autoriser les musulmans algériens à prendre part, en 1905, au pèlerinage de la Mecque.

#### Malgaches révoltés

D'après le *Petit Journal* : Une nouvelle émeute serait parvenue dimanche dans l'après-midi au ministère des colonies.

Des troubles ont éclaté, dit-on, à Madagascar. Le mouvement s'est produit dans la journée du 5 décembre à Farafangana, chef-lieu de la province de ce nom et port assez important situé sur la côte sud-est de l'île.

D'après les premières dépêches parvenues hier à Paris, un officier, dont on ignore encore le nom ; l'administrateur du district, M. Bénévint ; un colon, qui serait M. Lecomte, et trois sous-officiers d'infanterie coloniale, auraient été tués. Il y aurait, en outre, plusieurs indigènes tués également, quelques blancs et des miliciens malgaches blessés.

Dès que les premières nouvelles parvinrent à Tananarive, le général Galliéni prescrivit au commandant militaire de Fort-Dauphin d'envoyer des renforts à Farafangana.

Mais quelques heures après, un nouveau message annonçait que l'or-

dre était rétabli et que les coupables étaient arrêtés.

Le général Galliéni ajoute, du reste, que ces troubles ont été purement locaux et que, partout ailleurs, le calme le plus absolu règne dans l'île.

La perception de l'impôt, soit que les collecteurs indigènes se soient livrés à des exactions, soit que cet impôt soit réellement trop lourd, aurait été la cause première de ces troubles.

### Petites Nouvelles

Un député du Brésil a déposé un projet de loi interdisant la création d'ordres religieux et l'entrée du territoire brésilien aux étrangers appartenant à des associations religieuses.

M. Marcel Habert est arrivé à Paris dimanche soir par le rapide Bordeaux-Paris. La peine de cinq ans d'exil à laquelle il avait été condamné par la Haute-Cour est terminée. Il a été reçu à la gare par de nombreux nationalistes.

Dimanche a eu lieu, à Boulogne-sur-Mer, la cérémonie de la mise en place du médaillon de Ste-Beuve et d'une plaque commémorative sur la maison où il naquit.

La séance d'installation de la commission d'organisation du neuvième congrès de la mutualité française, s'est tenue dimanche matin à Nice.

La préfecture maritime de Brest vient d'être avisée qu'une baleine de 20 mètres de longueur s'est échouée dimanche sur les rochers entourant l'île de Batz.

On annonce — mais sous toutes réserves — qu'une société se serait formée pour la construction d'un second canal à travers l'isthme de Suez. La nouvelle entreprise ferait une guerre de tarifs à la compagnie actuelle.

Le fameux Bidegain, qui livra les documents du Grand-Orient aux cléricaux, aurait été trouvé pendu, jeudi, à un balcon d'une petite rue au Caire.

### REVUE DE LA PRESSE

De Pierre et Paul dans la *Dépêche* : Ah ! qui célébrera les infinies ressources de la statistique ! Ce qu'on ne peut pas dire, on le chante. Ce qu'on ne peut pas démontrer on le met en équations. Voulez-vous prouver que la politique radicale peut se passer du concours des socialistes, M. Hébrard, du *Temps*, a mis en chiffres le problème. Et telle est l'éloquence légendaire des chiffres que M. Hébrard a trouvé le moyen de leur faire dire en un seul coup ce que lui-même, depuis plus de deux ans, n'avait pas réussi à prouver en plus de cent articles. L'algèbre de M. Hébrard tend à nous démontrer qu'en dehors de l'extrême gauche, il existe une majorité radicale. Si dans cette démonstration, où se marque la haute sollicitude des modérés pour nous autres radicaux, nous ne voyons pas un hommage rendu à la puissance de nos idées et à celle de notre parti, c'est vraiment que nous sommes difficiles !

### Revue de la presse locale

De l'*Union républicaine* : Le parti républicain a compris qu'à toutes les ligues de droite, à toutes les manœuvres de l'action libérale et de la Patrie Française, à toutes les enquêtes des curés et des tertiaires de tout poil qui espionnent dans chacune des communes la vie privée des républicains, il fallait opposer une organisation rationnelle, bien informée, mais loyale et régulière, destinée non à frapper dans l'ombre, comme on l'a dit, les officiers félons, mais à traîner à la lumière du jour toutes les trahisons, toutes les vilénies, toutes les manœuvres louches, que des chefs complices cachent, sous le voile de la voie hiérarchique, à la vigilance des ministres de la République.

Du *Réformateur* : Tout le monde profitant de la protection des lois et tous les électeurs contribuant à leur confection indirectement, l'idée d'une taxe civique nous paraît des plus raisonnables. Pas de droit sans devoirs, par de devoirs sans droit, nous paraît la formule sauvegardant la dignité humaine dans un pays de suffrage universel.

Du *Quercinois* : Nous nous joignons à nos confrères ministériels pour réclamer, avec eux, de la clarté, beaucoup de clarté, toute la clarté, puisqu'ils prétendent en vouloir.

Plus il y en aura, mieux cela vaudra. Il faut qu'on sache qui avait intérêt à la disparition de M. Syveton, soit par la fuite, soit par la mort. Sur ce point, le gouvernement nous doit la lumière, toute la lumière.

### CHRONIQUE LOCALE

#### Revue d'appel

Aux termes d'une instruction ministérielle, les hommes des services auxiliaires de la classe 1884, ne seront pas

astreint de répondre en 1905 à la revue d'appel qui doit avoir lieu au moment des tournées des conseils de révision.

#### Arrêt é Prefectoral

M. le Préfet de Lot a pris l'arrêté suivant :

Article 1<sup>er</sup>. — Est rendu exécutoire la délibération du conseil général du Lot, en date du 23 août 1904.

Il sera alloué, sur leur demande, aux personnes qui auront détruit des renards et des blaireaux dans le département du Lot, une prime de 3 fr. par tête.

Art. 2. — Pour obtenir le paiement de cette prime, l'intéressé devra, dans les deux jours, présenter le corps entier de l'animal, couvert de sa peau, à la mairie de la commune où il a été détruit. Le maire rédigera un certificat constatant la destruction, il le signera, le fera signer par l'adjoint, ou, à défaut, par un conseiller municipal et par le réclamant. Il nous transmettra cette attestation, après y avoir apposé le sceau de la mairie.

Art. 3. — Après la constatation, le maire fera couper les quatre pattes de l'animal et le corps sera rendu à la personne qui l'aura présenté.

### CAHORS

#### CORRESPONDANCE

Nous recevons de M. Rey la lettre suivante en réponse à un entrefilet paru dans le *Journal du Lot*, au sujet du banquet de Caillac.

Paris, le 17 Décembre 1904.

Mon cher Directeur,

Un de vos correspondants, se faisant l'écho du « bruit qui court », prétend-il, d'après lequel j'aurais conseillé à mes amis de ne pas se rendre au banquet de Caillac, me demande par la voie de votre journal si telle est la vérité.

J'aurais beaucoup à faire s'il me fallait répondre à tous les bruits qui courent. Néanmoins dans cette circonstance, je ferai une exception, du moment que je suis accusé de m'être montré hostile à une fête organisée par des républicains.

Je me bornerai à répondre à votre correspondant que je suis trop partisan de la liberté et de la tolérance, trop convaincu de l'union entre les diverses fractions du parti républicain pour aller chercher à détourner mes amis d'aller au banquet de Caillac. Ils connaissent assez d'ailleurs mes sentiments libéraux pour n'avoir pas eu besoin de me demander mon avis. Chacun a fait librement ce que sa conscience de républicain lui a dicté.

Veuillez agréer, mon cher Directeur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

REY.

### Une triste affaire CONTRE DEUX INSTITUTEURS

Dans le dernier numéro du *Journal du Lot* nos lecteurs ont pu lire à la chronique « Leyme » un entrefilet où nous annoncions que l'Amicale des instituteurs du Lot allait intenter des poursuites judiciaires, devant le tribunal civil de Figeac, contre le maire de la commune de Leyme.

A ce moment, les griefs allégués contre ce magistrat nous étaient inconnus, et nous n'avons pas eu de faits aussi graves que ceux reprochés à ce maire eussent pu être commis.

Au mois de septembre dernier, M. et Mme Delpech, instituteurs à Vaire, furent déplacés et nommés à Leyme. Cette nomination ne plut pas à certains conseillers municipaux de cette commune renommée simplement pour son établissement de fous.

Quand les nouveaux instituteurs arrivèrent, le maire, un vieillard de 76 ans, refusa net de les recevoir et de leur donner les clés de l'école.

Tous les pourparlers, toutes les démarches restèrent vaines et les ordres même des administrations préfectorales et académiques furent sans effet.

Le maire s'est toujours refusé à recevoir les deux instituteurs.

Une solution plus ferme eût pu intervenir : des mesures énergiques eussent pu être prises contre la municipalité.

Il ne fut rien fait.

Et cependant, voilà deux mois et demi que la population scolaire de Leyme est privée d'école : voilà deux mois et demi que les deux instituteurs sont sans emploi et que leurs meubles remisés dans une grange se détériorent.

C'est peut-être le seul cas de cette nature qui se soit produit en France depuis la laïcisation, car ajoutons que M. et Mme Delpech, sont l'objet de toutes sortes de tracasseries et reçoivent tous les jours des lettres qui contiennent des injures et des menaces de mort.

Sans doute, à l'époque des premières laïcisations, des municipalités cléricales essayèrent bien d'empêcher les instituteurs de prendre possession de leur poste ; longtemps, dans plu-

sieurs communes des instituteurs furent victimes de la haine féroce de quelques fanatiques. Mais l'administration intervint toujours et sut frapper ces municipalités qui méconnaissent leurs devoirs, tandis qu'à Leyme, on assiste à un spectacle éœurant, à une brutale violation de droits et cela malgré que de nombreux pères de familles aient adressé pétition sur pétition pour réclamer l'ouverture de l'école et pour que l'instruction fût donnée par ces deux mêmes instituteurs.

Quelles sont donc les raisons qui poussent les municipaux de Leyme à poursuivre d'une telle haine M. et Mme Delpech ?

Il n'y en a pas : c'est la stupidité, la folle envie d'être désagréable à un compatriote — car M. Delpech est originaire de Leyme.

Quelles sont donc les raisons qui ont empêché l'administration de frapper les meneurs, les auteurs de cette triste affaire ?

Nous les ignorons ; mais quelles qu'elles soient, nous protestons contre l'acte inqualifiable du maire et des conseillers municipaux de Leyme et nous regrettons que cet acte soit demeuré impuni jusqu'à ce jour, parce que ceci est à noter : M. et Mme Delpech, victimes d'une cabale montée par des ennemis personnels, n'ont pas demandé leur nomination au poste double de Leyme ; ils étaient à Vaire, ils auraient voulu y demeurer ; ce déplacement leur fut imposé ; il était donc du devoir des pouvoirs publics de les défendre et de briser l'entêtement des municipaux de Leyme.

Comme nous le disions, c'est peut-être la seule fois, depuis la laïcisation des écoles, qu'on trouve une pareille situation faite à des instituteurs par une municipalité, sans que les pouvoirs publics aient cru devoir intervenir.

L'Amicale des instituteurs a donc bien agi en saisissant la justice de ces faits qui, en outre, par une décision prise dimanche, seront portés à la connaissance du Comité central de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Quant à nous, nous estimons qu'il était de notre devoir de signaler ces faits au public, qui saura apprécier l'attitude d'une municipalité soi-disant républicaine — mais dont la plupart des membres, maire en tête, sont marguilliers, fabriciens de l'église — à l'égard de deux maîtres de l'enseignement laïque.

Louis BONNET.

#### REPONSE A 2 QUESTIONS

Le *Quercinois* nous pose deux questions :

1<sup>er</sup> « Serait-il vrai que la première condition, la seule même absolument indispensable, pour avoir un emploi à la mairie, c'est d'envoyer ses enfants à l'école laïque ? »

2<sup>e</sup> « Serait-il vrai aussi qu'il se soit formé à Cahors, une association dont les membres ont pour mission de veiller auprès des lits des mourants pour les dissuader de demander les secours de la religion et empêcher le prêtre de parvenir jusqu'à eux ? »

Nous estimons que la condition dont parle le *Quercinois* est bien inutile : les employés de la mairie sont tous des républicains qui n'ont pas besoin qu'on leur signifie de telles conditions en entrant dans l'administration : leurs sentiments laïques seuls leur font obligation de mettre leurs enfants dans les écoles publiques.

Quant à la 2<sup>e</sup> question, nous ne pouvons y répondre, car nous ignorons l'existence de la Société en question : mais ce que nous savons, c'est que les cléricaux ne se gênent pas pour pénétrer dans la chambre des moribonds libres-penseurs et que souvent, même sans y être invité, le prêtre se transporte auprès d'eux et essaye, selon l'expression « de les réconcilier avec Dieu », mais toujours au moment où ces moribonds sont sans connaissance, en agonie, incapables de voir, d'entendre, de répondre, de comprendre, ce qui se dit, ce qui se passe autour d'eux.

Ce que nous savons aussi, c'est que des prêtres ont pénétré dans des chambres de mourants et qu'ils avaient parfois d'autres préoccupations que d'apporter les secours de la religion...

Mais nous le répétons, nous ignorons l'existence de la société en question : au surplus, l'existence de cette société nous étonnerait, car nous avons toujours cru que les libres-penseurs ne vivant pas de l'exploitation des cadavres savent respecter et faire respecter les dernières volontés d'un ami.

L. B.

#### Subvention

Nous apprenons avec plaisir que M. le Ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts vient d'accorder à titre d'encouragement une somme de 150 fr. à la société musicale « la Cigale Divonienne », à Cahors.

### TRAMWAYS DU LOT

M. A. de Monzie, le distingué conseiller général du canton de Castelnaud, a adressé la lettre suivante à M. l'Ingénieur en chef, au sujet de la construction d'un réseau de tramways dans le Lot.

Paris, le 13 décembre 1904.

CABINET DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

Monsieur l'Ingénieur en chef,

Je vous serais reconnaissant de vouloir bien me faire connaître où en sont les études que le Conseil général du Lot a chargé votre service de poursuivre en vue de la constitution d'un réseau de tramways départementaux. La question est trop importante et procède trop vivement l'opinion publique pour qu'il nous soit possible de nous désintéresser, dans l'intervalle de deux sessions, du travail que vous poursuivez.

Vous comprendrez la préoccupation qui me dicte cette lettre et vous ne verrez pas d'inconvénient à ce que j'assure à votre réponse la publicité des journaux qui permettra à tous de connaître l'état actuel de cette question d'intérêt général.

Recevez, Monsieur l'Ingénieur en chef, l'assurance de ma haute considération.

Signé : DE MONZIE  
Conseiller général du Lot  
110, rue de Grenelle.

M. l'Ingénieur en chef a répondu en ces termes :

Cahors, le 15 décembre 1904.  
A Monsieur de Monzie, Conseiller général du Lot, à Paris.

Monsieur le Conseiller général, La création d'un réseau de tramways dans le département doit tellement améliorer les communications et augmenter la richesse publique, que je ne suis point surpris du grand intérêt que vous portez à cette question.

Quoique la Préfecture ne m'ait point encore transmis le vote émis par le Conseil général dans sa dernière session à la suite de votre rapport, je me suis préoccupé néanmoins de l'organisation des études à entreprendre. Je n'ai pu faire malheureusement davantage et engager des dépenses, le crédit de 5.000 fr. que le Conseil général a voté étant compris au budget de 1905.

Je compte pouvoir, si ce n'est à la session d'avril, tout au moins, d'une façon certaine, à celle d'août, présenter au Conseil général les avant-projets complets de tout le réseau, dans la forme prescrite par la loi de 1880. Le Conseil général pourra donc demander à M. le Préfet au plus tard en août, l'ouverture des enquêtes d'utilité publique et ces enquêtes pourront être facilement closes avant la fin de l'année 1905.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller général, l'expression de mes sentiments dévoués.

F. SOULIÉ.

### Conférence Antialcoolique

Sur la demande de M. le Recteur de Toulouse, M. Barbey, avocat à la Cour de Cassation, Secrétaire général de l'*Union Française Antialcoolique*, vient de faire une tournée de conférences dans les cinq départements de l'Académie.

Et tout d'abord, qu'est-ce que l'U. F. A. ?

Dans notre région, fort peu touchée par le fléau : l'alcool, nombre de personnes ignorent encore ce qu'est l'U. F. A.

Le voici en deux mots. Effrayé des ravages grandissants que cause en France l'alcoolisme, un homme de cœur, M. le Dr Legrain, médecin en chef des Asiles de la Seine, créa, il y a 7 ans, cette Société dont le but est de lutter, par tous les moyens possibles, contre le fléau envahisseur.

Les membres de l'U. F. A. sont nettement et sans réserve contre les boissons distillées, mais acceptent parfaitement l'usage modéré des boissons fermentées : vin, cidre, bière. Ils ne font pas la guerre au vin, comme le prétendent des adversaires intéressés ; ils tournent tous leurs efforts contre l'alcool destructeur.

L'U. F. A., après des débuts pénibles, s'est, grâce à l'énergie du Dr Legrain et de ses continuateurs, admirablement développée et couvre aujourd'hui la France entière, d'un formidable réseau de sections comprenant 50.000 membres.

Le Dr Legrain épuisé par un labeur incessant et une lutte obstinée et formidable de plusieurs années, a dû passer la main à d'autres ; mais cet apôtre de l'antialcoolisme ne peut se résigner à l'inaction et il continue à payer de sa personne par des conférences nombreuses et par la rédaction d'une Revue intéressante et documentée : *Les Annales Antialcooliques*.

Le Secrétaire général actuel de l'U. F. A. est — nos concitoyens ont pu en juger dimanche, — un homme d'une rare énergie, tout à fait qualifié pour continuer l'œuvre du Dr Legrain. Orateur dans toute la force du terme, M. Barbey est de ceux qui ont le don d'émuover leur public dès qu'ils parlent et qui forcent l'admiration des

sceptiques et des auditeurs... hostiles eux-mêmes, et on peut penser si, avec un pareil sujet, il y a des gens hostiles dans un auditoire.

Le succès de M. Barbey a donc été très grand, très flatteur et il eût été plus grand encore si un ivrogne qui avait pris place au paradis n'avait cru devoir, par des paroles ou une mimique déplacées, interrompre à deux ou trois reprises le conférencier... Ajoutons, d'ailleurs que celui-ci n'a été nullement troublé pour cela et qu'il a, aux applaudissements de tous, tiré parti à merveille de l'argument vivant que lui fournissait ce pauvre auditeur inconscient.

Qu'il nous soit permis cependant de demander à la police et aux agents qui se trouvaient derrière ce bon policier s'ils n'auraient pas pu, dans l'intérêt général, expulser cet auditeur gênant?...

Donc la conférence a été un vrai régal pour le nombreux public qui se pressait dans la salle.

M. Barbey, après quelques considérations d'ordre général sur l'alcoolisme, a montré combien ce terme est mal compris.

Pour le public sont seuls alcooliques les ivrognes.

C'est une erreur, et selon la résistance des tempéraments, un nombre plus ou moins grand — souvent très faible — de petits verres font, à la longue, d'un homme sain, un alcoolique dans toute la force du terme.

L'absorption de l'alcool d'une façon régulière est un empoisonnement plus ou moins lent, mais parfaitement sûr.

Et afin d'établir scientifiquement cette donnée, M. Barbey entre dans de longues et très intéressantes explications sur la tuberculose. Il indique comment les bacilles de la tuberculose, qui se trouvent partout, et se reproduisent par millions en 24 heures dans un terrain favorable, le trouvent précisément chez l'alcoolique qui a le sang appauvri.

Il est scientifiquement établi que 75 0/0 des tuberculeux doivent leur terrible maladie à l'alcool.

M. le Dr Brouardel, Président de l'Académie de médecine, a fait une constatation plus douloureuse encore : Les enfants qui fréquentent, à Paris, les écoles des quartiers populaires sont tuberculeux dans une effroyable proportion. Ce sont précisément les fils des ouvriers qui absorbent par jour de nombreux petits verres :

L'alcool ataque et tue non seulement les individus, mais la race elle-même.

Même constatation dans les provinces qui font une effrayante consommation de l'alcool, dans les pays où l'abominable privilège des bouillottes de crû est pratiqué sur une vaste échelle. En Normandie, en Bretagne, dans l'Est, la mortalité infantile est effroyable et si la partie saine de la population ne réagit pas, ne lutte pas contre le fléau destructeur, on peut prévoir le moment, pas très lointain, où ces régions seront complètement dévastées par le poison alcool.

L'alcool fait, dans ces régions en particulier, trois sortes de victimes dont le nombre croît sans cesse :

le tuberculeux, qui meurt à l'hôpital ; le criminel, qui peuple les prisons ; le fou, qui envahit les asiles d'aliénés en années insuffisantes.

M. Barbey déclare qu'on a calculé que si les mineurs économisaient les sommes dépensées en petits verres pendant 10 ans, le total obtenu leur permettrait l'achat des mines.

Que la même économie faite par les ouvriers des usines, permettrait la constitution du capital nécessaire aux retraites ouvrières de tous ces travailleurs.

Ces constatations sont rigoureusement exactes et hélas ! trop instructives.

En présence d'un mal aussi grand, l'U. F. A. s'est préoccupée d'aviser aux mesures à prendre.

On a songé tout d'abord à l'Etat. Mais compter sur le législateur est un leurre. Les intérêts publics sont en contradiction avec les intérêts électoraux et les élus, entre leur siège et le bien général..., hésitent à se prononcer ; ou plutôt, hélas ! n'hésitent pas.

C'est pourquoi l'U. F. A. a pensé qu'un seul moyen était possible : l'éducation de la jeunesse.

La jeunesse, c'est l'espérance de demain. C'est à elle qu'il faut faire comprendre combien est critique l'heure actuelle. C'est elle qu'il faut armer pour la lutte. De là ces innombrables sections cadettes créées dans de nombreux établissements secondaires et primaires. Dans ces sections, nos enfants documentés prennent des résolutions viriles, ils s'habituent de bonne heure à la lutte, et, guidés dans leurs travaux et leurs études par les deux organes de l'U. F. A. : *l'Alcool et l'Etoile Bleue*, par les *Annales antialcooliques* du Dr Legrain, ils deviennent insensiblement de fervents adeptes de cette Ligue qui

travaille au bien du pays sans souci aucun des sarcasmes, des colères ou des dénigrements intéressés.

Cette conférence, dont l'éloquence ne diminuait pas la solidité, a produit sur le public et les jeunes élèves de nos écoles une profonde impression qui s'est traduite à maintes reprises par des applaudissements enthousiastes.

Souhaitons que cette belle soirée ait un lendemain.

Organisons, ici, à l'exemple de nombreux collèges et lycées de France, de puissantes sections d'enseignement et de propagande.

Notre beau Quercy a été jusqu'ici préservé du fléau redoutable, le devoir de tous et de chacun est de travailler, dans la mesure de ses forces, à maintenir chez nous cet heureux privilège.

A. C.

#### BANQUET DU V. S. C.

Le banquet annuel du V. S. C. a eu lieu dimanche à 7 heures du soir au buffet de la gare.

Tous les fervents du cycle s'y étaient donné rendez-vous, mais il semble que le nombre en devient chaque année plus restreint.

Néanmoins les 50 convives qui avaient répondu à l'appel de la commission du V. S. C. ont passé une agréable soirée et ont fait honneur à l'excellent repas servi par Mme et M. Bazouge.

En voici le délicieux menu :

- Potage
- Perles du Japon
- Reliév
- Bar de Cronstadt sauce mayonnaise
- Entrées
- Filet de bœuf à la Périgieuse
- Tête de veau ravigotte
- Tripes à la mode de Caen
- Rot
- Chapons de Trespoux-Rassiel
- Entremets
- Macaroni au gratin
- Salade Russe
- Pièces montées
- Croque en bouche de choux glacés
- Desserts assortis
- Fruits variés
- Vins
- Grand ordinaire des côtes du Lot
- Vieux Cahors — Champagne.

A la table d'honneur étaient assis M. le D<sup>r</sup> Gélis, président de la Société; MM. Mazières, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, le docteur Darquier; Amy, professeur au lycée Gambetta; Filhol, Péfourque, Delord, Bloch, Iches, membres du bureau de la Société, et les membres de la presse locale et régionale.

Au dessert, quant le champagne fut versé, M. le docteur Gélis s'est levé et a prononcé le discours suivant qui a été accueilli par les plus chaleureux applaudissements de tous les convives.

MESSIEURS ET CHERS CAMARADES,

C'est pour moi un bien grand plaisir, de vous voir réunis en aussi grand nombre, à notre banquet annuel, — et puis, c'est la deuxième fois, que j'ai l'honneur, comme Président du V.-S.-C., de porter le toast traditionnel — laissez-moi vous exprimer toute ma gratitude pour les témoignages de sympathie que vous m'avez toujours prodigués.

Je remercie également MM. les membres de la Presse Locale et Régionale qui en toute circonstance s'est mis gracieusement à notre disposition et a bien voulu seconder nos efforts.

Je ne saurais oublier MM. les représentants de notre Cité.

Ce n'est pas la première fois, Messieurs, que nous les voyons parmi nous. Je souhaite que ce ne soit pas la dernière.

A ce soir, tous ici nous nous associons M. le Maire, nous souvenant de l'intérêt que vous avez toujours porté à notre Association, et je ne suis que l'interprète des sentiments de l'assemblée tout entière en vous offrant l'assurance de notre très vive gratitude.

Enfin, Messieurs, ce serait un oubli impardonnable de ma part, si je ne mentionnais tout spécialement votre Commission, qui toujours à la peine, a droit à votre reconnaissance pour les preuves de sincère attachement à votre Société, par son zèle, son travail et son concours, aussi empressé que désintéressé.

Mais Messieurs, s'il m'est agréable d'adresser des éloges et des compliments très mérités du reste, il m'est pénible de vous exprimer des regrets.

Ces regrets, pourraient se résumer en 4 mots. Les voici : C'est que notre Association ne monte plus, certains d'entre vous ont pu dire qu'elle baissait. Triste réflexion Messieurs, qui par une déduction facile, ferait supposer que nous ne sommes plus à la hauteur des circonstances. N'y aurait-il plus parmi nous, la même ardeur, la même énergie, la même ardeur, la même empressement, le même ressort, le même empressement, ou bien Messieurs, notre Société que nous avons tant aimée, serait-elle devenue un peu vieillotte, et comme la femme adorée des premiers jours, délaissée à son tour, nous laissant froids, indifférents, inertes, stériles.

Et cela, juste au moment où le réveil des sports dans toute la France se développe de plus en plus.

Après le Cyclisme, l'Automobilisme, le Tennis, le Foot-ball, les exercices de course à pied ou à cheval, les jeux de force et d'adresse ont pris une extension prodigieuse bien faite pour surprendre tous ceux qui l'ont vu depuis 20 ans et plus aux travaux exclusifs de l'intelligence ou de l'esprit, n'ont point vu naître et se former peu à peu à la vie sportive, tous les jeunes hommes des

générations postérieures aux événements de 1870.

Il y a 25 ans encore le goût des exercices physiques, était limité pour certaine classe de la société à l'Escrime et à l'Équitation.

Ce fut incontestablement l'usage de la Bicyclette qui développa dans la Jeunesse d'il y a 20 ans, l'amour du plein air, du jeu des muscles, de la vie physique.

Le Cyclisme révéla la joie du libre espace, de la fuite loin des villes et des estaminets, pour les saines fatigues de la Bécane les dimanches et autres jours de vacances. Bientôt les amateurs de Bicyclette s'aperçurent qu'ils se livraient à un moyen de transport plutôt qu'à un sport, et le Tourisme naissait avec ses joies multiples de la découverte des sites pittoresques et de la riante nature.

Ainsi la Jeunesse Française est restée sédentaire la majeure partie du XIX<sup>e</sup> siècle, elle a tout ignoré de la vie sportive en plein air et n'a montré quelque goût que pour le cheval et l'escrime.

Aujourd'hui au contraire, à tous les degrés de l'échelle sociale, cette même Jeunesse se réveille et prend un goût accentué à tous les exercices de force, de souplesse et de vitesse.

Il serait regrettable Messieurs, que ce goût disparaît de chez nous.

Je sais bien que les conditions ne sont plus les mêmes; les courses vélocipédiques qui étaient un des principaux attraits de notre Société, ont été supprimées sur nos Allées Fénelon, pour des motifs que vous connaissez tous; de ce fait notre Société en ressentait les premières atteintes, nous fûmes obligés de chercher ailleurs dans des courses moins rapides, parce que pedestres, un sujet de distraction pour la population Cadurcienne, en même temps que le désir bien légitime d'affirmer notre intention de vivre, et notre désir de faire quelque chose. Cette course n'eût pas le don de contenter tout le monde qui est souvent difficile!

Elle valait même tout spécialement à votre Président, et à votre Vice-Président, d'amères critiques qui leur eussent été plus sensibles si elles eussent été plus fondées.

Aussi Messieurs, j'espère que dans votre prochaine réunion (Vendredi prochain) au Siège même de votre Société, j'aurai le plaisir de vous voir réunis en aussi grand nombre que ce soir. Vous pourriez y causer de vos projets, manifester vos désirs, exposer vos projets.

Vous aurez également à renouveler votre Commission et votre Président qui vous adresse du fond du cœur avec ses remerciements, ses meilleurs vœux pour votre Société et pour vous mêmes.

Messieurs du Véloce-Sport Cadurcien, je bois à votre santé.

M. Mazières, présente tout d'abord les excuses de M. Costes, maire sénateur, qui n'a pu venir au banquet, il remercie M. le docteur Gélis des bonnes paroles qu'il avait bien voulu lui adresser, et félicite les membres de la commission de l'agréable fête qu'ils ont organisée.

M. Mazières dit que son concours ne fera jamais défaut au V. S. C.; en terminant, il boit à la longévité et à la prospérité de la Société cycliste.

De vifs applaudissements soulignent les bonnes paroles de M. Mazières qui est salué par un formidable ban.

Il est 9 heures, la séance est levée, et les convives se rendent au café Tivoli où la soirée se continue jusqu'à minuit par des chansonnettes et monologues.

Excellent soirée dont nous remercions et félicitons vivement les organisateurs. L. B.

M. Mazières, présente tout d'abord les excuses de M. Costes, maire sénateur, qui n'a pu venir au banquet, il remercie M. le docteur Gélis des bonnes paroles qu'il avait bien voulu lui adresser, et félicite les membres de la commission de l'agréable fête qu'ils ont organisée.

M. Mazières dit que son concours ne fera jamais défaut au V. S. C.; en terminant, il boit à la longévité et à la prospérité de la Société cycliste.

De vifs applaudissements soulignent les bonnes paroles de M. Mazières qui est salué par un formidable ban.

Il est 9 heures, la séance est levée, et les convives se rendent au café Tivoli où la soirée se continue jusqu'à minuit par des chansonnettes et monologues.

Excellent soirée dont nous remercions et félicitons vivement les organisateurs. L. B.

M. Mazières, présente tout d'abord les excuses de M. Costes, maire sénateur, qui n'a pu venir au banquet, il remercie M. le docteur Gélis des bonnes paroles qu'il avait bien voulu lui adresser, et félicite les membres de la commission de l'agréable fête qu'ils ont organisée.

M. Mazières dit que son concours ne fera jamais défaut au V. S. C.; en terminant, il boit à la longévité et à la prospérité de la Société cycliste.

De vifs applaudissements soulignent les bonnes paroles de M. Mazières qui est salué par un formidable ban.

Il est 9 heures, la séance est levée, et les convives se rendent au café Tivoli où la soirée se continue jusqu'à minuit par des chansonnettes et monologues.

Excellent soirée dont nous remercions et félicitons vivement les organisateurs. L. B.

M. Mazières, présente tout d'abord les excuses de M. Costes, maire sénateur, qui n'a pu venir au banquet, il remercie M. le docteur Gélis des bonnes paroles qu'il avait bien voulu lui adresser, et félicite les membres de la commission de l'agréable fête qu'ils ont organisée.

M. Mazières dit que son concours ne fera jamais défaut au V. S. C.; en terminant, il boit à la longévité et à la prospérité de la Société cycliste.

De vifs applaudissements soulignent les bonnes paroles de M. Mazières qui est salué par un formidable ban.

Il est 9 heures, la séance est levée, et les convives se rendent au café Tivoli où la soirée se continue jusqu'à minuit par des chansonnettes et monologues.

Excellent soirée dont nous remercions et félicitons vivement les organisateurs. L. B.

M. Mazières, présente tout d'abord les excuses de M. Costes, maire sénateur, qui n'a pu venir au banquet, il remercie M. le docteur Gélis des bonnes paroles qu'il avait bien voulu lui adresser, et félicite les membres de la commission de l'agréable fête qu'ils ont organisée.

M. Mazières dit que son concours ne fera jamais défaut au V. S. C.; en terminant, il boit à la longévité et à la prospérité de la Société cycliste.

De vifs applaudissements soulignent les bonnes paroles de M. Mazières qui est salué par un formidable ban.

Il est 9 heures, la séance est levée, et les convives se rendent au café Tivoli où la soirée se continue jusqu'à minuit par des chansonnettes et monologues.

Excellent soirée dont nous remercions et félicitons vivement les organisateurs. L. B.

#### Grande fête républicaine laïque

L'inauguration de la Fédération des Jeunesses républicaines du Lot est définitivement fixée au 8 janvier prochain. Le programme de cette journée est arrêté dans ses grandes lignes et nous pouvons déjà fournir à nos lecteurs les renseignements suivants :

Le matin, à 9 h. 1/2 aura lieu, à la gare, la réception des invités et des délégués des sections. A dix heures les délégués des groupes auront à élaborer les statuts et à nommer le bureau de la Fédération.

A 11 h. 1/2 grand banquet sous la présidence de MM. Costes, sénateur, maire de Cahors, et de Monzie, chef de Cabinet de M. le Ministre de l'Instruction publique, présidents d'honneur du cercle de la J. R. L. de Cahors, assistés de MM. Cocula et Pauliac, sénateurs.

Le Banquet aura lieu dans la magnifique salle du théâtre municipal, aménagée pour la circonstance, avec un service que nous pouvons assurer des mieux compris et des plus irréprochables.

Immédiatement après le banquet aura lieu une conférence publique par M. Poux, professeur agrégé au Lycée Gambetta.

Le groupe de Cahors invite à cette manifestation toutes les sections laïques et tous les groupes républicains du département.

Le prix du banquet est fixé à 3 fr. 50, café compris. Nous ferons connaître très prochainement les noms des dépositaires des cartes. Pour les demandes de renseignements ou les souscriptions, s'adresser, soit au siège social, à la Mairie, soit à M. Gervais Nicolai, Secrétaire général de la J. R. L. 6, Rue des Boulevards, Cahors.

#### Syndicat Agricole du Lot

Séance du 17 Décembre 1904

Présidence de M. DELBREIL, Vice-Président.

Samedi, 17 décembre à dix heures du matin, a eu lieu dans une des salles de la Mairie la réunion générale annuelle du Syndicat.

En l'absence de M. Delbreil, M. le D<sup>r</sup> Aymard ouvre la séance.

M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. Ce procès-verbal est adopté.

M. le trésorier donne connaissance de la situation financière du Syndicat pour l'année 1904.

Les comptes du trésorier sont approuvés.

M. Ilbert propose l'augmentation du traitement du garçon de Bureau.

Après un échange d'observations entre plusieurs membres, sur la promesse que fait M. le Président de faire droit à cette demande dès que la situation financière du Syndicat le permettra, M. Ilbert retire sa demande.

M. Rodes, secrétaire général du Syndicat, donne ensuite lecture de son rapport sur les opérations du Syndicat pendant l'année 1904.

Acte est donné du dépôt de ce rapport qui sera publié in-extenso dans le prochain Bulletin.

M. Delbreil aborde ensuite la question de la Caisse des Retraites.

Il donne d'abord lecture d'une lettre de M. le Président, le priant de l'excuser auprès des membres du Syndicat de ne pouvoir, malgré son vif désir, assister à cette importante réunion.

Dans cette lettre, après avoir montré tous les avantages de la création d'une caisse de retraites, M. le Président donne les détails suivants :

« C'est ainsi que, en versant seulement 12 francs par an, à capital aliéné, à partir de 20 ans, on peut avoir à 60 ans, une pension de 255 francs. Cette pension s'élèverait à 458 francs, si on attendait à l'âge de 65 ans.

Pour obtenir cette pension on n'aurait eu à verser en totalisant les cotisations annuelles, qu'un capital de 480 fr. dans le premier cas et 540 dans le second cas.

Si la cotisation annuelle est portée à 18 fr., c'est-à-dire à un sou par jour et qu'elle soit également commencée à 20 ans, il suffira d'arriver à 60 ans pour que la pension s'élève à 379 fr. Si les versements ne commencent qu'à 25 ans, la pension sera encore à 60 ans de 276 fr., mais à 65 ans elle s'élèverait à 496 fr.

Nous devons ajouter que le mutuelliste peut, s'il le désire, réserver son capital et ne pas perdre un centime des sommes qu'il a versées et qui se trouvent par suite comme placées à une caisse d'épargne, mais naturellement, dans ces conditions la pension est moindre.

M. le Président donne ensuite la parole à M. le D<sup>r</sup> Aymard, rapporteur de la commission chargée d'élaborer un projet de statuts pour la Caisse de retraites.

M. le D<sup>r</sup> Aymard déclare qu'il est prêt à donner connaissance des statuts et de tous les documents nécessaires pour renseigner les membres du Syndicat sur cette importante question, mais il estime que, vu l'impossibilité de résumer les explications qu'il doit fournir, il serait préférable de décider de tenir une autre réunion spécialement consacrée à cette question.

Après un échange d'observations entre divers membres, l'assemblée s'associe à la demande de M. le D<sup>r</sup> Aymard.

La proposition de M. Pagès, de réunir de nouveau la commission pour faire choix entre les divers projets de statuts que présente M. le D<sup>r</sup> Aymard, et de faire imprimer le projet choisi afin de le distribuer aux membres du Syndicat, est ensuite adoptée.

L'assemblée, sur la proposition de divers membres, décide de tenir dorénavant ses réunions le soir.

La séance est ensuite levée.

Après un échange d'observations entre divers membres, l'assemblée s'associe à la demande de M. le D<sup>r</sup> Aymard.

La proposition de M. Pagès, de réunir de nouveau la commission pour faire choix entre les divers projets de statuts que présente M. le D<sup>r</sup> Aymard, et de faire imprimer le projet choisi afin de le distribuer aux membres du Syndicat, est ensuite adoptée.

L'assemblée, sur la proposition de divers membres, décide de tenir dorénavant ses réunions le soir.

La séance est ensuite levée.

#### Mort subite

Dimanche, vers cinq heures et demie, M. Antoine Lagarrigue, âgé de 79 ans, ex-gendarme, demeurant route de Toulouse, 36, faubourg St-Georges, maison Decas, se rendait chez M. Joseph Vergne, chef d'équipe, demeurant maison Tulle, au Pech-d'Anjou, à cinq cents mètres environ de son logement, où il avait l'habitude d'aller passer la soirée.

Sur le parcours, il rencontra Mme Vergne qui allait en ville faire quelques commissions; elle lui dit qu'elle allait revenir et qu'il trouverait son mari chez lui.

Une demi-heure après, elle rentrait en effet chez elle et trouvait M. Lagarrigue à cinquante mètres environ de son habitation. Il était appuyé contre un mur et ne donnait plus signe de vie. Elle appela de suite son mari, et malgré tous les soins qui lui ont été prodigués, M. Lagarrigue expira dix minutes après.

M. Lagarrigue laisse une veuve et deux enfants, dont un fils habitant Paris et une fille, institutrice à St-Denis-Catus.

#### Vol

La nuit dernière un vol a été commis au préjudice de M. Galou, cordonnier à Cahors.

Un malfaiteur a pénétré dans son jardin situé dans l'enclos Carrié et a dérobé des poules, des lapins et des pigeons.

Une enquête est ouverte.

#### Tribunal Correctionnel

Audience du 19 décembre 1904

Le tribunal correctionnel prononce des condamnations à 50 francs d'amende contre les nommés Delbouys, Elie, de St-Matré; Philles, Antoine, de Beauregard; Salèles, Louis, de Beauregard; St-Martin, Augustin, de Laramière, tous inculpés de chasse en temps de neige.

Musique du 7<sup>me</sup> de ligne

PROGRAMME DES 22 ET 25 DECEMBRE 1904

Allegro Militaire Sellenick.  
Le Magicien (Ouvverture) Fiévet.  
Sobres las Olas (Valse) Rosas.  
La fille du tambour-major (1<sup>re</sup>) Offenbach.  
Souvenir du bal (Mazurka) Métra.  
Allées Fénelon, de 3 h. à 4 h.

#### COMMUNICATIONS

Nous recevons les communications suivantes :

Les membres du groupe d'Etudes Sociales « la Solidarité de Cahors » sont priés de se réunir le Jeudi 22 décembre à 8 heures 1/2 à leur local habituel.

#### Ordre du jour :

Compte rendu du trésorier de l'année 1904.  
Rapports du Secrétaire.  
Renouvellement du bureau.

Le Secrétaire,  
L. SERVAN.

#### Arrondissement de Cahors

##### Catus

Foire du 17 Décembre. — Favorisée par le temps mais amoindrie par de nombreuses coïncidences avec d'autres foires, celle de Catus n'a eu qu'une importance moyenne.

Sur le foirail aux bœufs les affaires ont été restreintes et les cours stationnaires.

Les bêtes à laine grasses se sont bien vendues (0,75 le kilo) contrairement aux maigres pour l'élevage dont la vente laissait beaucoup à désirer. Au marché des cochons on a remarqué une vente facile pour les animaux gras (45 fr. les 50 kilo) de même pour les nourraïns qui sont en hausse sur les cours précédents, les preneurs devenant de plus en plus nombreux.

Sous la halle aux grains les 80 litres valaient : blé, 15 fr. 75 à 16 fr. 25; mais 11 fr. 50 à 12 fr.; avoine 7 fr. à 7 fr. 25; châtaignes 6 fr. à 6 fr. 50; pommes de terre 3 fr. à 3 fr. 50; noix naves 10 à 11 fr. (l'hectolitre).

Au marché on payait la livre : poulets 0 fr. 50; canards 0 fr. 55; dindons 0 fr. 50; lapins domestiques 0 fr. 30; gibier (cours ordinaires); foies d'oies 2 fr. 50 à 3 fr.; œufs 1 fr. 10 la douzaine.

La truffe, qui a fait sa première apparition sur le marché, était rare et s'est vendue 8 fr. la livre.

##### Montouq

Ponts et chaussées. — M. Alfred Lapeyre, élève agent-voyer à Montouq, est nommé agent-voyer auxiliaire de 4<sup>e</sup>

classe, attaché au bureau de l'agent-voyer d'arrondissement de Figeac.

#### Praysac

Droits de place. — Le dimanche 18 décembre, à une heure du soir, a eu lieu, à la mairie, l'adjudication des droits de place pour la commune de Praysac pour une durée de cinq ans.

Vu la grande importance, dans toute la région, des foires de Praysac, beaucoup de personnes s'étaient rendues à la mairie et six soumissionnaires ont déposé le cautionnement de cinq cents francs.

La mise à prix était fixée à 2,500 francs par an.

Il a été procédé à l'adjudication dans les formes réglementaires, et la Maison Vernaison, de Lyon, représentée par M. Conquet, de Cahors, a été déclarée adjudicataire moyennant la somme de trois mille deux cent cinquante francs par an.

#### Arrondissement de Figeac

##### Cajarc

Vol et arrestation. — M. Pépière, débitant à Toirac, constatait qu'on lui avait volé un baril d'eau-de-vie qui fut trouvé vide sur la route.

Une perquisition fit trouver l'eau-de-vie en bonnes chez le sieur Edouard Gasch, annier, fixé à Toirac depuis deux ans environ.

L'audience correctionnelle de Figeac, le 17 décembre, le tribunal a confirmé le mandat de dépôt décerné contre lui.

##### Figeac

Mort subite. — Lundi, le nommé Antoine Boutaric, âgé de soixante-dix-neuf ans, demeurant à Malaret, banlieue de Figeac, a été trouvé mort à table, où il prenait son repas.

Le décès est attribué à une attaque d'apoplexie foudroyante.

Compatriote. — Notre compatriote, M. Edouard Delpit, a été nommé surmunière à la direction des domaines, à Paris.

##### St-Céré

Comice agricole. — Sur l'initiative des membres du Conseil d'administration du Comice de St-Céré, qui la semaine dernière se sont réunis, sous la présidence de M. Murat, Conseiller général, Président du Comice agricole, M. le Professeur départemental d'agriculture, a bien voulu venir à St-Céré pour y faire une conférence agricole sur l'organisation d'une Caisse d'assurance mutuelle, contre la mortalité des bestiaux.

Cette conférence a eu lieu dimanche dernier dans la salle de la Mairie en présence d'un très grand nombre d'agriculteurs de St-Céré et des communes voisines.

Tous les membres du bureau du Comice agricole étaient présents.

A 1 heure, Monsieur le Président du Comice ouvre la séance par la présentation de M. Quercy, conférencier, indique l'objet de la réunion et invite les personnes présentes à apporter une attention toute particulière à cette conférence.

M. le Professeur d'agriculture, commence alors sa conférence par quelques explications succinctes sur la marche du progrès de l'agriculture et en quelques paroles, bien dites, à la portée de tout le monde, fait ressortir combien il est temps d'abandonner les vieilles routines pour se lancer carrément et avec confiance dans la voie du progrès, parlant des outils agricoles perfectionnés — ameublements et amendements des sols — sélectionnés etc., fait une dissertation bien sentie sur l'usage des engrais de ferme, leur formation et enfin sur l'emploi des engrais chimiques qui, dans certains cas, et l'expérience le prouve, deviennent indispensables du moins pour certaines cultures.

M. Quercy entame ensuite le vrai sujet de sa conférence, c'est-à-dire la formation d'assurances mutuelles contre la mortalité des bestiaux. Cette assurance nous dit-il, d'une organisation à la portée de toutes les communes est appelée à rendre de réels services à la corporation agricole de nos campagnes; il donne rapidement la marche à suivre et engage fortement les agriculteurs de cette région à imiter leurs camarades d'un grand nombre d'autres communes déjà formées en mutuelle, il donne à l'appui de ses dires quelques chiffres qui permettent à l'assistance de fixer leur idée sur ce point très important, il ajoute que l'Etat encourage ces sociétés par des subventions. M. Quercy pressé par l'heure avancée, termine sa conférence en exprimant le désir de voir sous peu, le Comice agricole mener à bonne fin cette œuvre de solidarité entre les agriculteurs dignes d'intérêts à tout point de vue.

Connaissant le dévouement et l'activité des personnes qui ont l'intention d'entreprendre cette organisation, nous ne doutons pas un instant de sa réussite et nous engageons tous les agriculteurs possesseurs d'animaux, qui d'ailleurs sont les seuls intéressés à fournir par leur bonne volonté à répondre aux invitations ultérieures, tout le bon concours que comporte la circonstance; et nous sommes persuadé que rien ne sera négligé pour venir en aide à cette entreprise. En effet, il est temps de rompre avec la mère routine. St-Céré ne peut plus rester en retard, sa situation agricole, relativement avancée par la nature de son terrain l'oblige de marcher en avant, à l'instar des communes voisines. Sa corporation ouvrière des campagnes doit progresser à l'exemple de celles des villes.

Comme il avait été annoncé, sitôt après la conférence, les membres du conseil d'administration du comice, ont payé aux ayants-droits, le montant des primes décernées dans les divers concours de 1904. 65 cultivateurs ont reçu des récompenses en espèces, s'élevant à une somme de près de 800 francs.

Nous remarquons ici et cela est fort regrettable, que malgré plusieurs appels

réitérés, bon nombre de propriétaires qui présentent des animaux aux concours et obtiennent des prix en argent, ne sont pas inscrits comme membres du comice. Il est permis d'observer qu'il

### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes de Noël 1904 et du Premier de l'An 1905

Extension de la durée de validité des Billets d'aller et retour

A l'occasion des Fêtes de Noël 1904 et du Premier de l'An 1905, les Billets aller et retour à prix réduits qui auront été délivrés aux prix et conditions des Tarifs Spéciaux G. V. n° 2 et G. V. n° 102, du Vendredi 23 Décembre au Jeudi 5 Janvier inclus, seront valables pour le retour jusqu'au dernier train du Vendredi 6 Janvier.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les Tarifs précités lorsqu'elle expirera après le 6 Janvier.

Excursions aux stations thermales et hivernales

Des Pyrénées et du Golfe de Gascogne Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 103 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> classe et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la Compagnie d'Orléans, pour les

stations thermales et hivernales du réseau du Midi, et notamment pour : Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte).

Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1 600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes, des régions desservies par son réseau.

### TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

Les créanciers de la faillite de la dame veuve RIGAL, épicière à Lutzsch, sont de nouveau invités à produire leurs pièces et bordereaux, et à se rendre le 27 décembre 1904, jour de mardi, à 10 heures du matin et non à 3 heures du soir, salle d'audience du Tribunal, pour faire vérifier leurs créances et en affirmer la sincérité.

Le Greffier,  
A. POULVEREL.

Le propriétaire gérant : A. COUÉSANT.

### ORFÈVRE CHRISTOFLE

COUVERTS CHRISTOFLE

Manufacture à Paris 56, Rue de Bondy

Envoi franco du Catalogue

Notre représentant à Cahors est M. Mandelli fils, Bd Gambetta, 26.

NEURALGIES MIGRAINES. — GONORRHOÏE. — CATARRHE. — ASTHME. — BRONCHITE. — TUBERCULOSE. — ÉRYTHÈME. — ÉCZÉMA. — DERMATITE. — PSORIASIS. — LEUCODERMIE. — SYPHILIS. — GONORRHOÏE. — CATARRHE. — ASTHME. — BRONCHITE. — TUBERCULOSE. — ÉRYTHÈME. — ÉCZÉMA. — DERMATITE. — PSORIASIS. — LEUCODERMIE. — SYPHILIS.

### L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'École Dentaire de France

Successeur de BAKER

75, Boulevard Gambetta

Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

### 1905

A la Librairie DELSAUD

RUE DE LA MAIRIE, CAHORS

### LE GRAND ANNUAIRE DU LOT

CONTENANT LES PRÉVISIONS DU TEMPS

par XAINTRAILLES, d'Issoire (Puy-de-Dôme)

Illustré de plus de 500 gravures

PRÉCÈDE D'UNE

HISTOIRE DE LA CATHÉDRALE DE CAHORS

et de la liste et dates des

FRAIRIES OU FÊTES LOCALES

DU DÉPARTEMENT DU LOT

### PHARMACIE de la CROIX-ROUGE

BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE THÉÂTRE

CAHORS

Directeur : P. GARNAL

Pharmacien de 1<sup>re</sup> Classe

Diplômé de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris, Ancien Pharmacien-adjoint de l'Assistance Publique de Paris

PHARMACIE SPÉCIALE

pour la préparation des ordonnances

Medicaments de premier choix

Prix les plus réduits

MAISON DE CONFIANCE

Demandez partout les Lectures de la Semaine, 15 c. le numéro.

### A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE L'ÉCOLE NORMALE

D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

BOURGET DENTISTE

9 - RUE DU LYCÉE - 9

SEULE MAISON A CAHORS POUVANT

livrer un Dentier dans la même journée

Tous les travaux sont garantis sur facture

Deux ans de crédit sans payer plus cher qu'ailleurs

GRANDE BAISSÉ DE PRIX

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 45

### UNE VENGEANCE

DE COMÉDIENNE

PAR

Henri AUGU

XVI

Un joli petit crevé

— Je voulais vous rendre la fortune et l'aisance...

— En te sacrifiant.

— Et ce sacrifice, je l'eusse accompli avec joie, du moment qu'il vous donnait le bonheur. Mais j'en serais morte.

— Toi, ma fille, mourir ! s'écria le père en l'entourant de ses bras comme s'il eût voulu la protéger contre les atteintes de la mort...

« Mais songez-y donc. Le bonheur pouvait-il exister sans toi ? Nos cœurs et nos joies ne sont-ils pas inséparables ?

« Chère enfant, je t'aime plus que moi-même, et si je désire avec tant d'ardeur revoir la patrie, c'est que j'espère

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

que mes relations parviendront à nous rendre le bonheur.

— Ah ! dit Clariss en soupirant, si nous pouvions y retourner avec Henri ?

Morton fronça les sourcils.

— Ne me parle plus de ce jeune homme répondit-il... Quelle perversité, grand Dieu !

— On nous a trompés, mon père ! s'écria vivement la jeune fille.

— Mais j'ai entendu... j'ai vu... Et toi-même, Clariss, tu as assisté...

— Oh ! les apparences seules l'accusaient !... J'en suis certaine, mon père.

— Cependant sa disparition subite ? demanda M. Morton.

Miss Clariss garda le silence.

En effet, Henri n'avait pas reparu.

— Car enfin, reprit le père, depuis cette scène scandaleuse nous ne l'avons pas revu... Pourtant une pareille accusation de sa part méritait certainement qu'il s'expliquât immédiatement devant moi.

— Quelque motif secret... crut devoir insinuer miss Clariss.

— Ne l'avait-il rien confié de ses projets demanda Morton.

— Rien. Il est mystérieux même avec moi... C'est du reste lui qui m'avait défendu de vous parler de votre amour... Vous voyez que je suis franche, mon père.

— La défense qu'il a faite autorise des

souçons. Un honnête garçon n'agit pas de la sorte. Ne le comprends-tu pas ?

— Oh ! s'écria la jeune fille, il ne peut avoir qu'un but honorable, j'en suis sûre, quelque chose me le dit... là !

Elle montrait son cœur.

— Et ajouta-t-elle, vous le reverrez bientôt... je le jurerai !

— Je le désire et je le crains, répliqua Morton en se levant et en marchant à grands pas dans le salon.

— Que voulez-vous dire ?

— Il existe entre Henri et Richard un lien mystérieux que je veux connaître... Oui, il le faut, Henri devra s'expliquer, c'est pour cela que j'attends avec impatience son retour.

« D'autre part, s'il revient... Morton s'arrêta un instant. Sa fille le regardait, attendant l'explication de sa pensée.

Evidemment le proscrit espérait encore que le mariage pourrait se renouer.

— Et Richard, reprit-il enfin, qui ne vient pas non plus !

« Il est sorti aussitôt après le départ de nos voisins, et Bob m'a assuré qu'il avait pris la même direction que Henri... par le parc.

« Il savait sans doute où le retrouver, et s'il se sont rencontrés...

— Ciel ! s'écria Clariss, vous me faites frémir !

— Pourtant, je viens d'écrire à Richard, en chargeant Bob d'aller à sa re-

cherche... Et je l'attends.

— Aurais-je une nouvelle douleur à supporter ? murmura la jeune fille en levant le regard au ciel.

— Allons ! du calme mon enfant... Espérons !

— Non, tout est fini pour moi, répondit-elle désespérée.

Mistres Molly entra brusquement et annonça que Richard venait d'arriver et se trouvait dans le jardin.

— Seul ? demanda Clariss anxieuse et en se levant vivement.

— Oui, miss, tout seul, répondit la nourrice. Et il demande à parler à sir Morton.

« Mais je crois, ajouta-t-elle avec un signe d'intelligence, que M. Henri n'est pas loin.

— Richard aura reçu ma lettre, dit Morton. Qu'il vienne.

Molly alla chercher Richard.

— Toi, rentre ma fille, reprit Morton en la baisant au front, bientôt j'irai te retrouver.

— Promettez-moi, mon père... balbutia timidement Clariss.

— Je te devine... Allons, sois tranquille ! quand je verrai Henri, je lui parlerai doucement. Est-ce là ce que tu veux ? Oui, n'est-ce pas ?... Eh bien ! c'est convenu. Mais j'ai d'abord à questionner M. d'Arigny.

Miss Clariss se retirait quand Richard entra.

— Observons-nous ! se dit celui-ci.

— Que vais-je apprendre ! pensa de son côté sir Morton.

Il montra silencieusement un siège au vicomte.

— Vous avez reçu ma lettre ? demanda-t-il après avoir pris place en face de Richard.

— Je l'ai reçue, répondit ce dernier, et me suis rendu à vos ordres. Que voulez-vous de moi ?

— Savoir la vérité.

— Quoi ! s'écria le vicomte avec une indignation parfaitement jouée, vous me soupçonnez ?

— Je ne vous accuse pas, et pourtant... Expliquez-vous.

— J'ai voulu, reprit Morton, vous donner mon plus cher, mon seul trésor... ma fille.

« Un événement contre lequel je n'étais nullement préparé est venu renverser mes projets au moment où ils allaient s'accomplir.

« Et maintenant encore je voudrais pouvoir vous dire, vous qui avez été mon ami, soyez mon fils... Vous vous taisez ?

— J'attends, répliqua tranquillement Richard, tout à fait maître de lui-même.

— Un éclat terrible pour le bonheur de mon enfant et aussi pour son honneur, a eu lieu devant tous... Votre nom, le nom de son fiancé, a été flétri

d'une accusation.

— Calomnieuse ! acheva vivement Richard.

Puis, d'une voix pénétrante mêlée d'amertume :

— Ne savez-vous pas, continua-t-il, jusqu'où peut aller la calomnie ?

« Faut-il rappeler les accusations injustes dont vous-même, monsieur Morton, vous avez été si cruellement la victime ?

— C'est vrai, murmura l'ancien gouverneur de la Caroline du Sud.

— Ah ! Morton, poursuivit Richard, je partage en ce moment votre sort... Partagez-vous l'opinion de vos juges ?

— Non, non, s'écria Morton frappé de la justesse de cet exemple ; non, vous avez raison. Il faut des preuves.

« Cependant, avouez-le, cette persistance de Henri qui s'attache à vous, qui semble vous poursuivre de ses exigences, comme s'il s'agissait d'une dette contractée par vous envers lui.

— Perfidie calcul de sa part, jalousie dans le fond.

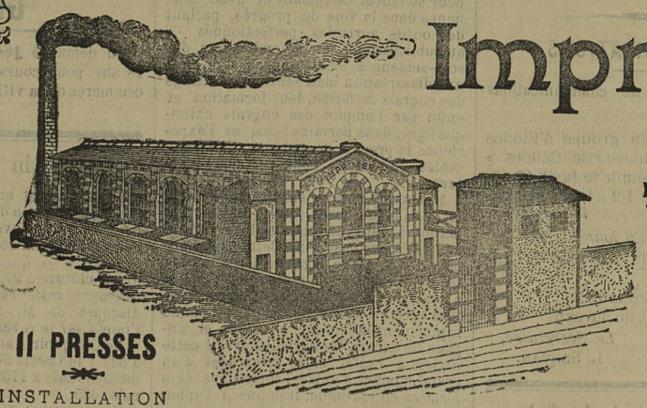
— Mais enfin, ce pacte qu'il invoque, et qui parait vous lier l'un à l'autre ?

— Mensonge.

— La preuve ?

— Qu'il la fournisse, lui ! N'est-ce pas lui qui accuse ?...

(A suivre).



# Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais  
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE  
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue  
du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux  
des Associations des Anciens Elèves :  
de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,  
DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTRICES DE LA SEINE,  
du Lycée Fénelon et du Lycée Mollère  
de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)  
BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES  
**CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS**  
Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres  
TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS  
Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès  
**CARTES DE VISITE**

PRIX MODÉRÉS